

**SÉANCE DU 4 MARS 2020**

---

**DECISION 2020 / 31 / TRAM 8 / 4**

**PROJET DE PROLONGEMENT DE LA LIGNE 8 DU TRAMWAY FRANCILIEN  
DE SAINT-DENIS PORTE DE PARIS A ROSA PARKS**

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le II de l'article L. 121-8,
- vu le courrier et le dossier annexé de Madame Élodie HANEN, Directrice Générale Adjointe d'Île-de-France Mobilités, en date du 26 mars 2019, demandant la nomination d'un garant pour la concertation préalable du projet de prolongement de la ligne 8 du tramway francilien de Saint-Denis Porte de Paris à Rosa Parks (Paris 19<sup>e</sup>),
- vu l'avis de publication des caractéristiques du projet dans le journal le Parisien du 21 mars 2019, et dans le journal Libération du 21 mars 2019,
- vu sa décision n°2019 / 58 / TRAM 8 / 1 du 3 avril 2019, désignant Madame Fatima OUASSAK comme garante du processus de concertation du projet de prolongement du Tram 8 de Saint-Denis Porte de Paris à Rosa Parks,
- vu la décision n°2019 / 104 / TRAM 8 / 2 du 5 juin 2019 validant le dossier et les modalités de concertation,
- vu la décision n°2020 / 11 / TRAM 8 / 3 actant le bilan de Madame Fatima OUASSAK, garante de la concertation préalable qui s'est déroulée du 9 septembre au 26 octobre 2019,
- vu les enseignements tirés de la concertation préalable par Ile-de-France Mobilités, publiés le 6 février 2020,

après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

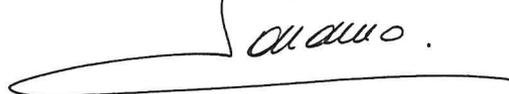
**Article 1 :**

La Commission nationale prend acte de la décision du maître d'ouvrage de poursuivre le projet de prolongement de la ligne 8 du tramway francilien de Saint-Denis Porte de Paris à Rosa Parks.

**Article 2 :**

Les enseignements tirés de la concertation préalable par le maître d'ouvrage suivent les recommandations formulées dans le bilan de la garante, intégrant les enjeux socio-économiques de désenclavement. La Commission nationale constate que le projet a été reconsidéré au regard des enseignements de la concertation, intégrant notamment les exigences d'égalité territoriale et de désenclavement, se traduisant par la mise en service de la station se situant dans le quartier du Franc-Moisin.

La Présidente



Chantal JOUANNO